

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER

20 octobre 2020 – 14 h 00

Salle Gabriel Marty

### Etaient présents :

- Enseignants collège A : JOEL ANDRIANTSIMBAZOVINA, NATHALIE JACQUINOT, DIDIER KRAJESKI, MATHIEU TOUZEIL-DIVINA
- Enseignants collège B : OLIVIER BLIN, QUENTIN GUIGUET-SCHIELE, SOLANGE MIRABAIL
- BIATSS : STEPHANIE PORCARIO ,
- Etudiants collège licence : MATTHIAS SALLES, COLINE COUZINE-BONNIS-SASSI,
- Etudiants collège master et doctorat : THOMAS MARTIN DI MICHELE, PIERRE DEVILLE

### Avaient donné procuration :

- Enseignants collège A :
  - AURORE GAILLET à JOEL ANDRIANTSIMBAZOVIINA
  - MARIE BASSANO à DIDIER KRAJESKI
- Enseignants collège B :
  - EUGENIE FABRIES-LECEA à OLIVIER BLIN,
  - SEVERIN JEAN à OLIVIER BLIN
  - NATHALIE CASAMATTA à QUENTIN GUIGUET-SCHIELE
- BIATSS : CECILE FROSSARD à STEPHANIE PORCARIO
  - Etudiants collège licence : HUGO PADILLA à MATHIAS SALLES
- Etudiants collège master et doctorat : CLEMENT LAGARRIUE à THOMAS MARTIN DI MICHELE
  - Personnalités extérieures : JEAN CATHALA à QUENTIN GUIGUET-SCHIELE

### Étaient excusés :

- Enseignants collège A : PIERRE EGEA, LUKAS RASS-MASSON, CELINE MANGEMATIN, MARC NICOD
- Enseignants collège B : NESSAN AKEMAKOU NJINGA, PIERRE JUSTON, DIDIER GUIGNARD, ANNE-LAURE THOMAT-RAYNAUD
- Biatss : YASMINE BOUAICHE
- Personnalités extérieures : NADIA PELLEFIGUE, ISABELLE CARTE MAZERES, JACQUES BOULARD, PASCAL GAUDILLERE, FRANÇOIS FAUGERE, PIERRE-MARIE HANQUIEZ, LAURENT GRANEL

### Invités :

- LOUBNA BENTAIEB, FACULTE DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
- VERONIQUE IMBERT, FACULTE DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
- JENNIFER WOOLFARTH, SCD
- MURIEL MONIE, CONSEILLERE DE PREVENTION
- HAIRATY DJIBO, ETUDIANTE DE MASTER 1 SCIENCE POLITIQUE

Le conseil débute à 14 H 30.

Il est donné lecture des procurations.

### 1. Approbation du compte-rendu du 11 février 2020

Ce point est reporté à un prochain conseil.

### 2. Présentation et vote du budget de la composante

Ce budget connaît une grande stabilité par rapport à 2020. Il est réparti en 3 sous-ensembles : Ecole doctorale droit et science politique, Formations (M2 et DU), Gestion courante. Au total, le budget de la composante s'élève à 356286 Euros. Il est, à ce jour, difficile de dire si nous pourrions organiser les différentes manifestations prévues normalement en 2021 : colloques, concours de plaidoiries, déplacements, manifestations conviviales... Nous poursuivons nos efforts en faveur de la reproduction des thèses de nos doctorants, de nos collègues qui passent le concours d'agrégation, des bourses d'excellence et de mérite, croisées avec le critère social. Nous prendrons en charge un demi-poste de gestion financière qui allègera le travail des gestionnaires de scolarité en M2, pour les réservations liées aux déplacements d'intervenants extérieurs.

Le budget est présenté dans le document ci-joint.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

### 3. Point sur les modalités de la continuité pédagogique et l'organisation des examens pour les semestres impairs

En ce qui concerne l'organisation des examens, il est rappelé que ceux-ci auront lieu à distance et pour toutes les matières. Le calendrier initial est maintenu, les examens de Licence et Master 1 ayant lieu sur une période de 3 semaines entre le 30 novembre et le 18 décembre. Les matières à TD donneront lieu à un examen en ligne de 3h, les autres, au choix des professeurs chargés du Cours magistral sous la forme d'un devoir en ligne (Moodle) ou d'un oral à distance. Les scolarités ont donné un certain nombre de précisions. Les délibérations débuteront fin janvier de manière à laisser un délai raisonnable de correction. Les examens portant sur les semestres en cours en Licence et Master 1 se dérouleront en distanciel selon le calendrier initialement prévu, c'est-à-dire dans la période comprise entre le 30 novembre et le 18 décembre.

Les matières à TD feront l'objet d'une épreuve écrite à distance de 3h.

Les autres matières auront lieu, au choix des titulaires des CM, soit sous la forme du dépôt d'un devoir en ligne d'une heure (Moodle) ou d'un oral à distance (type Zoom), sans préparation. Le choix entre ces deux modalités sera fait par les collègues chargés des cours magistraux.

Les services de scolarité enverront aux enseignants une trame afin qu'ils puissent déposer leur sujet et les consignes (le format PDF est préconisé). Mme PORCARIO précise que des moyens techniques doivent être trouvés avec TICEA afin de réduire le risque dans la double saisie des notes

par les scolarités. Le doyen rappelle qu'il appartient au chargé de cours de veiller à l'harmonisation des notes, y compris pour les chargés de TD.

Les délibérations des jurys d'examens auront lieu à partir de fin janvier en commençant par L1, en raison du dispositif « travaux de soutien universitaire » (TSU) qui s'adresse aux étudiants ajournés au S1. Les enseignants disposeront ainsi d'un délai de correction raisonnable.

Le doyen évoque ensuite les deux possibilités concernant les cours à compter de la rentrée du 2 novembre prochain :

- Maintien distancié intégral puis application de la jauge à 50 % à la rentrée de janvier
- Retour à la jauge de 50 %

Mme MONIE, référente COVID, intervient alors pour faire un point sur la situation sanitaire : on constate une grosse accalmie sur le nombre de signalements. Toutefois, cette accalmie peut aussi s'expliquer du fait que les étudiants sont majoritairement absents et ne se signalent pas forcément auprès de l'université. Par ailleurs, le « tracing » est désormais assuré par la CPAM. Les deux possibilités évoquées relèvent du choix de la composante. Elle rappelle toutefois que l'organisation des cours à distance permet aux étudiants de rester chez eux et ainsi de ne pas aggraver la situation sanitaire.

Les étudiants et certains enseignants s'inquiètent du décrochage des étudiants, les TD à distance accentuant encore les difficultés des décrocheurs, surtout depuis l'instauration du couvre-feu.

Mme PORCARIO souligne que les étudiants ont eu du mal à se mettre au système du distancié, un nouveau changement serait compliqué.

Certains enseignants demandent à ce que l'université prenne un engagement fort dans le domaine du numérique, notamment par l'installation de caméras dans les amphis, amélioration de la wifi. Il est noté également des disparités entre les composantes. Certains étudiants de droit peuvent par exemple se retrouver avec des étudiants TSE/TSM qui n'ont pas les mêmes règles.

Mme WOOLFARTH évoque le problème des étudiants qui travaillent sur leur téléphone portable et les difficultés que cela entraîne. Les étudiants peuvent être aidés par des tuteurs en présentiel ou à distance. La Bibliothèque est à même de leur prêter des tablettes ou des PC. Elle demande s'il serait possible par ailleurs d'ouvrir des salles informatiques.

Le doyen rappelle que la Région a prêté des ordinateurs aux étudiants. Ceux-ci ont été restitués à l'issue du confinement et peuvent donc être redéployés. Il rappelle également que la Région reste ouverte à poursuivre son aide à destination des étudiants en difficulté. Il est rappelé que c'est le service des bourses qui gère ces demandes.

Le doyen expose l'impératif majeur de la faculté : le principe de précaution sanitaire. Il rappelle l'effectif de 5000 étudiants en licence et l'importance de ne pas prendre de risque en matière de Covid. A l'heure actuelle, il s'agit de prendre une décision raisonnable concernant la rentrée de novembre. A la mi-novembre, la situation sera re-examinée et, si les conditions

sanitaires étaient réunies, une reprise à la rentrée de janvier avec la jauge de 50 % pourrait être envisagée.

#### 4. Demandes de financement

- Adhésion du Master 2 droit et numérique, à la fédération nationale du numérique, pour un montant de 40 €
- Demande de l'association du Master 2 de Mme Hermon « droit et gestion des entreprises agricoles et agro-alimentaires ». Il s'agit d'une demande de 2.000 € sur la ligne budgétaire de l'association, qui prévoit des visites d'entreprises agricoles.

**Ce point est adopté à l'unanimité**

#### 5. Convention avec Andorre

M. BLIN rappelle que cette convention concerne un module de droit andorran, qui se déroule sur 4 trimestres. Il y a une année blanche après ces 4 trimestres, puis 3 semestres avec cours et un semestre avec un stage.

L'objectif est d'attirer des étudiants andorrans qui suivent un module droit français et droit andorran. Cela concerne entre 5 et 10 étudiants. Sur le plan financier, il y a un partage des coûts entre UT 1 et Andorre. Le dernier avenant de cette convention date de 2019, 2021-2022 sera l'année blanche, il convient dès lors de faire un bilan de ce module.

Le module apparaît dans la maquette L 1. Se pose dès lors la question de savoir s'il serait judicieux de le voir apparaître en tant qu'option en licence et en master en tant que bonification ?

#### 6. Questions diverses

Le salon Infosup aura lieu du 16 au 20 novembre prochain, à distance. Les enseignants vont recevoir un tableau à compléter, de façon à pouvoir participer à ce salon et tenir des créneaux « numériques » pour répondre aux demandes des lycéens via des liens Zoom.

Par ailleurs, le SCREI a informé le doyen de la situation d'un certain nombre d'étudiants de notre faculté qui sont en mobilité en Irlande. Au vu de la situation en Irlande, il convient de les autoriser à rentrer en France et à suivre en distanciel les cours de l'université irlandaise.

Le prochain conseil aura lieu le mardi 17 novembre prochain .

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 45.**